



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE
Mardi 11 juin à 9h30– SALLE DES ACTES

Assistent à cette réunion du Conseil de l'École doctorale présidée par M. Sandro LANDI :

Représentants des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et doctorants :

M. Éric BENOIT, M. Laurent HOUSSAIS, M. Laurent COSTE, M. Rémy CHAPOULIE, M. Raphaël ESTEVE,
M. Valéry LAURAND (+ procuration Mme Béatrice COLLIGNON), M. Xavier PREVOST, M. Pierre SAUVANET,
M. Noble AKAM, Mme Laurence LABRUNE
Mme Avril CLOSSET, M. Pierre-Antoine IRASQUE, M. José-Luis DE MIRAS.

Personnel BIATTS :

Mme Chantal DUTHU

Étaient excusés :

Béatrice COLLIGNON, Jérôme France, Olivier DEVILLERS, Myriam SCHMUTZ, Inès DA GRAÇA GASPAR

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 30 avril 2019
- 2- Demande de création ou de mise à jour des intitulés des mentions doctorales
 - Géographie
 - Langues extrême-orientales : études japonaises / études chinoises / études coréennes
 - Langues ibériques et ibéro-américaines : espagnol / portugaisDésignation du responsable des mentions
- 3- Validation des tableaux équivalence temps formation Equipes de Recherche
- 4- Soutenance de thèse en langue étrangère
 - Monsieur Jean-Marc LAGNIER (AMERIBER) - Espagnol - *Thèse en cotutelle avec l'Université de Cordoue (Espagne)*
 - Madame Sahira Schisell JOAQUIN MENA (AMERIBER) - Espagnol
- 5- Point sur le fonctionnement des comités individuels de suivi de thèse :
 - Composition
 - Bilan des retours et difficultés rencontrées
 - Solutions à débattre
- 6- Professionnalisation des formations de l'École Doctorale pour l'année universitaire 2019-2020
- 7- Candidature de Jean-Baptiste DE LA RIVIERE (IMMERSION) au Conseil de l'ED
- 8- Composition des jurys de thèse internationaux : équivalences HDR
- 9- Demandes de rattachement à l'ED Montaigne Humanités



10- Politique relative aux frais de mission des jurys de thèse

11- Questions diverses - Retour sur :

- Ma thèse en 180 secondes
- Séminaire sur la Biodiversité
- Les Humanités en Entreprise(s)
- Mise en ligne de la Revue Essais

Ouverture de la séance à 9h45.

1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 30 avril 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

9- Demandes de rattachement à l'ED Montaigne Humanités

Xavier PREVOST présente la demande d'Éric DUBESSET qui est adoptée à l'unanimité.

Sandro LANDI présente la demande de rattachement à l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités de Chantal CRENN, MCF HDR en anthropologie sociale et culturelle à SP2.

Ce rattachement est lié à un projet européen (obtention d'un financement qui est rattaché à un contrat doctoral). C'est une question d'encadrement doctoral mais il faut également prendre en compte la possibilité de création d'une spécialité « anthropologie culturelle ».

Sandro LANDI soumet à discussion ces deux points.

Avant d'entamer le débat, il propose de voter sur la demande de rattachement.

La demande de Chantal CRENN est adoptée à l'unanimité.

2- Demande de création ou de mise à jour des intitulés des mentions doctorales

Mention anthropologie culturelle

Sandro LANDI demande ce que l'on fait de cette éventuelle création de mention dans une université qui n'a pas d'anthropologue. Les anthropologues attachés à la section CNU anthropologie sont dans l'UR PASSAGES mais ils sont rattachés à SP2. L'anthropologie culturelle est une discipline transdisciplinaire, il pense que cette demande a un sens d'un point de vue scientifique au sein de l'Ecole Doctorale.

Sandro LANDI s'est entretenu de ce sujet avec Béatrice COLLIGNON qui est très réservée sur ce point car les anthropologues sont rattachés à SP2, il ne faut pas chercher d'éléments de concurrence.

Mais elle se demande également ce que l'on fait avec un doctorant inscrit en anthropologie culturelle à Bordeaux Montaigne, qui se retrouverait isolé, qui ne serait pas forcément suivi par un anthropologue et qui passerait des qualifications en CNU.



Valéry LAURAND ne voit pas l'intérêt scientifique que l'on peut en retirer et trouve surprenant de créer une mention pour une seule collègue. Il est plutôt favorable à une codirection entre universités.

Frédéric BOUTOULLE précise qu'à SP2, la terminologie exacte du doctorat est « Ethnologie, option anthropologie sociale et culturelle ». Il défend cette mention d'anthropologie culturelle.

Rémy CHAPOULIE se demande s'il ne serait pas possible d'avoir une forme d'écriture dédiée évitant de nous mettre en porte à faux avec SP2, sous forme d'option par exemple.

Chantal DUTHU nuance en disant que l'université délivre un diplôme de doctorat qui normalement n'est pas assorti de mention ni de spécialité. Il est possible de donner un terme pour de la visibilité à l'extérieur mais sur le diplôme il n'y aura écrit que la première discipline. Sandro LANDI explique que cette mention n'a de sens que si autour on construit des formations.

Valéry LAURAND explique que les équilibres entre les universités de Bordeaux sont très complexes et fragiles, il faut donc privilégier la politique de site. L'UR SPH serait menacée si une telle mention était créée.

Sandro LANDI propose de poursuivre la réflexion et d'en rediscuter lors d'un prochain Conseil.

Mention géographie

Sandro LANDI présente la demande émanant de M. Frédéric HOFFMANN, Directeur du département de Géographie et précise que les géographes sont plutôt favorables à la création de cette mention « Géographie ».

Une question se pose néanmoins : que fait-on des autres mentions déjà existantes ? (géographie humaine, géographie tropicale, géographie physique).

Béatrice COLLIGNON estime qu'un regroupement sous la mention « Géographie » serait suffisant pour éviter les redondances mais ce point de vue n'engage que l'équipe PASSAGES et en aucun cas l'équipe LAM non représentée à ce Conseil.

Cette création de mention « Géographie » est soumise au vote et adoptée à la majorité (**14 voix POUR / 1 ABSTENTION**).

Mention études ibériques et ibéro-américaines

Sandro LANDI rappelle les discussions tenues lors de précédents conseils sur la dissociation des études en langue espagnole et portugaise.

Raphaël ESTEVE précise que si l'on dissocie ce ne peut être en aucun cas « langues ibériques » et il propose :

- études hispaniques et hispano-américaines,
- études lusophones.

Ces propositions soumises au vote sont adoptées à l'unanimité.

Mention études extrême-orientales

Sandro LANDI rappelle les discussions tenues lors de précédents conseils sur la création des mentions « études japonaises », « études chinoises » et « études coréennes ».

Ces propositions soumises au vote sont adoptées à l'unanimité.



Désignation du responsable des mentions

Chantal DUTHU présente la proposition des responsables des mentions qui permettrait d'avoir un contact pour alimenter l'offre de formation sur le site internet.

Les noms des référents n'apparaîtront jamais sur l'offre de formation, une adresse générique étant créée.

Cette proposition est discutée et réactualisée.

3- Validation des tableaux équivalence temps formation Equipes de Recherche

Sandro LANDI présente et soumet le tableau des équivalences temps formation Equipes de Recherche qui a été travaillé lors d'une réunion de travail du bureau.

Des modifications sont apportées à ce tableau qui est validé à l'unanimité.

4- Soutenance de thèse en langue étrangère

- Monsieur Jean-Marc LAGNIER (AMERIBER) - Espagnol - Thèse en cotutelle avec l'Université de Cordoue (Espagne)
- Madame Sahira Schisell JOAQUIN MENA (AMERIBER) - Espagnol

Sandro LANDI présente les argumentaires motivés et portés par l'équipe AMERIBER.

Ces deux demandes, rentrant dans le cadre légal des thèses en langues (cf. article 11 loi du 4 août 1994), sont validées.

5- Point sur le fonctionnement des comités individuels de suivi de thèse

Sandro LANDI propose de faire un point sur le fonctionnement des comités individuels de suivi de thèse en place depuis deux ans.

Ces comités, formés par les doctorants avec l'approbation du directeur de thèse, sont constitués dans la majorité des cas d'enseignants-chercheurs, de docteurs, de personnels BIATSS.

La présence obligatoire d'un enseignant-chercheur n'a jamais été imposé ce qui lui paraît anormal.

Il rappelle également que ce comité n'a pas remplacé l'entretien avec la Direction de l'ED.

Laurent COSTE s'interroge sur la nécessité de le réunir en cas de soutenance dans les six mois à venir.

Chantal DUTHU répond que cette formalité n'est pas nécessaire si le doctorant a pris contact avec le bureau des soutenances et a fixé une date de soutenance.

Frédéric BOUTOULLE se demande comment sont valorisés ces comités pour les personnels BIATSS.

Chantal DUTHU indique que ce travail est inscrit dans la fiche de poste des personnels. C'est également rassurant pour le doctorant d'avoir un personnel BIATSS qui suit son dossier au quotidien et qui permet de recentrer l'entretien sur le rôle du comité.

Sandro LANDI souligne que le personnel BIATSS a une vision très différente de celle d'un enseignant-chercheur et que ces missions sont très gratifiantes et valorisantes pour eux. Il estime que ce



dispositif peut être amélioré notamment en ce qui concerne le problème récurrent des doctorants qui se trouvent à l'étranger.

José-Luis DE MIRAS apprécie la dimension humaine de ces comités, cela rassure les doctorants.

Valéry LAURAND insiste sur l'importance de maintenir la pluralité dans la composition du comité de suivi de thèse.

Sandro LANDI propose la présence obligatoire d'un enseignant-chercheur dans chaque comité et demande que le conseil statue sur ce point.

Pierre SAUVANET est plutôt d'accord et conseille une composition « type » avec un enseignant-chercheur, un personnel BIATSS et un doctorant/docteur.

Laurence LABRUNE pense qu'il faut également de la souplesse, que la présence d'une personne ayant au moins un doctorat est indispensable. Il faut également penser au personnel CNRS car le terme « enseignant-chercheur » est un peu trop restrictif.

Noble AKAM fait remarquer que, au sein de l'équipe MICA, les directeurs de thèse conseillent les doctorants sur la composition du comité.

Sandro LANDI se demande s'il faut respecter la pluralité en termes de proportion (3 à 5 membres) avec un enseignant-chercheur, un personnel BIATSS et un doctorant/docteur.

Il propose de statuer sur l'obligation d'avoir un titulaire d'un doctorat au sein de chaque comité de suivi de thèse.

Cette clause est adoptée à l'unanimité.

Sandro LANDI s'interroge sur la faisabilité de ces comités pour les étudiants résidant à l'étranger.

Éric BENOIT signale que la plupart des étudiants qui sont dans ce cas-là sont souvent en cotutelle, qu'ils passent les premières années en France et qu'ils terminent leurs thèses dans leur pays. La solution serait de fournir une nouvelle composition avec des membres de l'université partenaire. Il précise d'autre part qu'il est important de noter que des professionnels spécialistes (éditeurs par exemple) peuvent faire partie du comité.

Noble AKAM indique qu'il y a également des possibilités de tenir les comités en visio-conférence.

Sandro LANDI propose de retenir ces deux propositions.

6- Professionalisation des formations de l'ED pour 2019-2020

Sandro LANDI indique que l'appel à contribution pour les formations de l'Ecole Doctorale a été lancé : 70 retours ont été comptabilisés. Le chiffre est en augmentation.

L'évaluation de ces formations a été mise en place de façon plus pointue avec des résultats intéressants qui permettent de réorienter certaines formations.

L'Ecole Doctorale souhaite renforcer la partie professionnelle des compétences, certaines étant peu représentées comme l'encadrement des docteurs.

Le Ministère a identifié 6 blocs de compétences à acquérir. D'autres compétences sont nécessaires pour obtenir des postes à responsabilité bien qu'elles ne soient pas référencées. Dans le cadre de l'offre de formation de l'ED, Sandro LANDI regrette que la formation à l'encadrement ne soit pas davantage valorisée. La question reste entière. C'est un besoin effectif qui à ce jour n'a pas trouvé de réponse dans les formations mises en place par l'Ecole Doctorale.



Il souhaite proposer une journée sur l'encadrement doctoral avec une prise de parole d'encadrants de différentes disciplines.

Valéry LAURAND ne comprend pas trop cette proposition. Il souhaite savoir sur quels problèmes identifiés elle est adossée.

Sandro LANDI répond qu'il n'y a pas de problèmes mais une réglementation.

Valéry LAURAND reconnaît que l'encadrement est un parcours entre le thésard et le directeur de thèse. Il s'interroge sur la nécessité de rajouter cette formation.

Sandro LANDI rappelle que lors d'une journée portes ouvertes les directeurs de thèse ont partagé leurs expériences de « Qu'est-ce-qu'une thèse ? ».

Ce retour d'expériences a été jugé très productif et très profitable.

Frédéric BOUTOULLE indique qu'une attestation de suivi de la formation à l'intégrité scientifique est demandée aux candidats HDR. La réglementation évoluant rapidement, il est nécessaire d'être sensibilisé à ces questions de professionnalisation, d'insertion professionnelle et sur l'utilisation d'outils spécifiques. Il est favorable à cette journée.

Valéry LAURAND signale toutefois que la capacité à diriger est certifiée par l'obtention de la HDR.

Laurent HOUSSAIS trouve que c'est humiliant de demander à un HDR de suivre une formation à l'intégrité scientifique et demande si ce diplôme est menacé.

Noble AKAM explique que ce n'est pas une remise en question de la capacité des HDR à encadrer mais plutôt un partage d'expériences. Il trouve qu'il n'y a rien d'infamant à proposer ce genre de formation.

7- Candidature de Jean-Baptiste DE LA RIVIERE (IMMERSION) au Conseil de l'ED

Pour des raisons de mobilité professionnelle, des postes se libérant au sein du Conseil de l'ED, Sandro LANDI présente la candidature de Jean-Baptiste DE LA RIVIERE, docteur en informatique travaillant avec ARCHEOVISION.

Il appuie fortement cette candidature. Il la trouve légitime et souhaitable pour renforcer les liens avec le monde socio-économique.

Le conseil accepte à l'unanimité cette candidature.

8- Composition des jurys de thèse internationaux : équivalences HDR

Sandro LANDI présente la demande de Pierre FRÖLICH.

Dans la réglementation française, pour être rapporteur il faut être titulaire d'une HDR.

Mais les us et coutumes en matière d'HDR sont différents d'un pays à un autre.

Que fait-on donc des collègues qui sont encadrants dans leur pays mais pas HDR ?

Frédéric BOUTOULLE explique que c'est un problème identique aux demandes de dispense de qualification. Certains collègues intéressés par des postes de concours MCF ou PR demandent à bénéficier d'une équivalence. Pourquoi ne pas utiliser le document fourni par le Ministère pour ces cas-là également ?

Laurence LABRUNE demande s'il y aurait un risque d'invalidation de la thèse ?

Sandro LANDI répond que le seul risque demeure au niveau interne.



Valéry LAURAND estime que s'il n'y a pas de risques d'invalidation, il faut accepter.

Sandro LANDI souhaiterait en faire une règle plus générale : dans le cadre d'un encadrement dans le pays d'origine, l'accord est tacite.

Laurence LABRUNE pense que si le Directeur de thèse fournit les éléments attestant que la personne pressentie est parfaitement compétente et que toutes les instances universitaires la valident, il faut l'accepter.

Ce point soumis au vote est accepté à l'unanimité.

11- Questions diverses

Ma thèse en 180 secondes

Laurence LABRUNE indique que Leah VANDEVEER participe jeudi 13 juin à la finale nationale à Grenoble.

Elle trouve regrettable que sur tous les documents officiels le nom de l'Université Bordeaux Montaigne n'apparaisse pas. Il est indiqué Bordeaux/La Rochelle /Pau. C'est dommageable pour l'université.

Sandro LANDI répond que ce problème a été signalé et qu'il a été demandé de le rectifier.

Retour sur séminaire sur la Biodiversité

Les journées des 14 et 15 mai furent un succès. Elles sont à l'initiative de doctorants de l'Ensap. On note la participation de professionnels non académiques. Ces journées démontrent la pluridisciplinarité de nos formations et l'ouverture disciplinaire de nos UR vers des partenaires tels que Bordeaux Sciences Agro et les sciences environnementales.

Retour sur séminaire sur « Les Humanités en Entreprise(s) »

Le 28 mai a eu lieu la première édition des « Humanités en Entreprises » qui a été une très belle réussite.

Retour sur mise en ligne de la Revue Essais

La Revue Essais est désormais en ligne sur Open Éditions. Pour Sandro LANDI, c'est un vecteur non négligeable de visibilité de la Revue.

Open Éditions met en ligne les trois derniers numéros. Un énorme travail de migration du contenu de la revue reste encore à faire. L'École Doctorale s'interroge sur la faisabilité qu'engendre la mise en ligne des anciens numéros.

Sandro LANDI annonce également la sortie du nouveau numéro de la Revue sur les jeux vidéo.

10- Politique relative aux frais de mission des jurys de thèse

Sandro LANDI rappelle la part importante du budget que représente les soutenances de thèse (73 000 €).

Pour un meilleur équilibre du budget de l'ED, il propose le remboursement des frais engagés, les coûts des billets et de l'hôtellerie proposés par les marchés devenant prohibitifs.



Sandro LANDI fait part de l'hostilité de Bernard CALAS qui trouve qu'il y a une tradition dans notre établissement de prendre en charge les frais engagés par les collègues étrangers, point de vue partagé par Noble AKAM.

Laurent HOUSSAIS est favorable à cette proposition. L'UR Histoire de l'Art a adopté pour les colloques internationaux un forfait de remboursement proposé aux collègues qui achètent eux-mêmes leurs billets.

Frédéric BOUTOULLE constate que le budget augmente et que c'est lié aux procédures de marché. On ne choisit pas forcément les loyers les moins chers ou au meilleur rapport qualité/prix. Il trouve que la solution proposée par Sandro LANDI lui convient davantage au niveau budgétaire.

Chantal DUTHU rappelle que le budget de l'Ecole Doctorale est en année civile tout comme celui des UR. L'impact des marchés a nécessité plus de 10 000 € supplémentaires pour gérer les soutenances. La conséquence a été la restriction d'aides aux doctorants.

Éric BENOIT est très favorable à cette proposition pour des raisons budgétaires évidentes mais il préférerait que ce soit une incitation plutôt qu'une règle absolue. Il pense que ce problème devrait être abordé en amont.

Sandro LANDI est conscient que le problème est politique.

Noble AKAM suggère d'avoir des cartes de crédit comme au CNRS, c'est une solution que l'Agence Comptable peut tout à fait mettre en place.

Laurence LABRUNE est choquée d'avoir à faire l'avance des frais pour aller travailler et rendre service à une université. Elle comprend le problème budgétaire mais estime que ce n'est pas en faisant l'avance des frais, pour palier le défaut du système, que les choses vont s'arranger.

Chantal DUTHU précise que cette proposition est présentée car la mission première de l'Ecole Doctorale est d'aider les doctorants et qu'aujourd'hui cette mission ne peut pas être remplie.

Sandro LANDI propose de voter sur le principe de l'incitation à acheter les billets.

Ce principe est adopté à la majorité (**9 voix POUR / 1 CONTRE / 2 ABSTENTIONS**).

La séance est levée à 12h15.